

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

Le Conseil se réunit sur convocation du 05 Mai 2021 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (18 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 Avril 2021.

CHANGEMENT CHAUFFAGE APPARTEMENT ROUTE DE CORNAT

Suite à l'attribution de la subvention dans le cadre du FDEC 2021 pour le changement du chauffage dans les appartements Route de Cornat et après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise VIVRECO, domiciliée à MARCIGNY (71), pour un montant de 58 015,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION TRAVAUX ZONE 30 CHEF-LIEU DESSOUS

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour les travaux d'aménagement de la zone 30 Chef-lieu Dessous depuis le carrefour de l'Eglise de la Nativité jusqu'au hangar communal.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERTPR, sise à LA RAVOIRE (73), pour les travaux suivants :

- Aménagement de la zone 30 Chef-lieu Dessous de 35 170,80 € HT.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION TRAVAUX CREATION DE PARKING ZONE 30

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour les travaux de création de parking Mairie et Services Techniques dans la zone 30.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERTPR, sise à LA RAVOIRE (73), pour les travaux suivants :

- Création d'un parking Mairie et Services Techniques dans la zone 30 de 16 177,88 € HT.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION TRAVAUX ENROBES ROUTE DEPARTEMENTALE CHEF-LIEU

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour les travaux d'enrobés sur la Route Départementale au Chef-lieu.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERTPR, sise à LA RAVOIRE (73), pour les travaux suivants :

- Réfection en enrobés de la couche de roulement sur la Route Départementale au Chef-lieu pour un montant de 32 738,80 € HT.

Adopté à l'unanimité

CHANGEMENT FENETRES CURE

Suite à l'attribution de la subvention dans le cadre du FDEC 2021 pour le changement des fenêtres de la cure et après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Romain REY, domiciliée à ST-OURS (73), pour un montant de 4 873,32 € HT.

Adopté à l'unanimité

REFECTION SOLS DE 2 SALLES DE CLASSE

Suite à l'attribution de la subvention dans le cadre du FDEC 2019 pour la réfection des sols dans 2 salles de classe et après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CONCEPTION REALISATION CARRELAGES, domiciliée à GRESY-SUR-AIX (73), pour un montant de 7 064,30 € HT.

Adopté à l'unanimité

REFECTION FAUX PLAFONDS DE 2 SALLES DE CLASSE

Suite à l'attribution de la subvention dans le cadre du FDEC 2019 pour la réfection des faux plafonds et peintures dans 2 salles de classe et après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise FASTE CONCEPTION, domiciliée à ST-OFFENGE (73), pour un montant de 9 965,80 € HT.

Adopté à l'unanimité

ACHAT TONDEUSE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir une tondeuse de marque FERRIS 22CV kawa 48 ARR pour les services techniques auprès de l'Entreprise J. VAUDAUX, domiciliée à ALBY-SUR-CHERAN (74) pour un montant de 7 476,00 € HT, avec une reprise de l'ancienne tondeuse à 800 €.

Adopté à l'unanimité

ACHAT ESTRADÉ SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir une estrade pour la salle de fêtes, comprenant 15 modules de 2m x 1m ; un escalier avec garde-corps et un chariot auprès de l'Entreprise MEFRAN Collectivités, domiciliée à ANNECY (74) pour un montant de 5 870,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION ONF

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

La nature des travaux est la suivante : Itinéraire technique en futaie mixte : dégagement, dépressage etc.

Le montant des travaux prévus s'élève à 8 339,50 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 4 169,75 € HT auprès de Sylv' ACCTES pour des dépenses subventionnables d'un montant de 8 339,50 € HT.

Adopté à l'unanimité

RYTHMES SCOLAIRES : MAINTIEN DE LA SEMAINE A 4 JOURS

Le conseil d'école en date du 30 mars 2021 a approuvé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Le Conseil municipal décide de suivre l'avis du conseil d'école. La semaine scolaire s'organise donc sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16 h30 à compter de la rentrée de septembre 2021.

Adopté par 17 voix pour et 1 opposition

LITIGE URBANISME : CHOIX D'UN AVOCAT

Monsieur le Maire fait part d'un recours gracieux exercé par le Cabinet ASEA (Lyon 8ème) pour le compte de Mme SKOWRONEK Emmanuelle, contre la décision du 09/11/2020 portant approbation du permis de construire modificatif PC07326317C1023M05 accordé à M. EL BAR Medhi.

Monsieur le Maire fait également part de la requête pour excès de pouvoir déposée par Mme SKOWRONEK auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 09/04/2021 concernant ce même permis modificatif.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de se faire assister par un avocat pour le litige opposant Mme SKOWRONEK Emmanuelle à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de choisir Maître LACROIX, avocat au Cabinet Itinéraires Avocats (Lyon 6ème) pour défendre le dossier dans le litige opposant la Commune à Mme SKOWRONEK.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la **Salle des Fêtes** de St-Offenge 107 Route du Paradis.

La salle sera partagée en 2 parties : une pour les élections départementales et une pour les élections régionales, afin de respecter strictement le protocole sanitaire.

Les élus qui désirent se faire vacciner contre la COVID seront prioritaires.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Avril – Mai – Juin 2005 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge, le 17 mai 2021

Bernard GELLOZ, Maire

